



révision prestation compensatoire

Par **jomani**, le **09/02/2010** à **18:04**

Bonjour,

Suite divorce en février 1993, j'ai été condamné à vie, à verser à mon ex-épouse une prestation compensatoire réajusté chaque année selon l'indice mensuel des prix à la consommation. Au départ elle était de 2000 francs et s'élève actuellement à 386,61€. Suite ma mise à la retraite, j'ai fait une demande de révision en 2007 pensant que j'avais versé un gros capital. L'affaire a été classée par le juge prétextant que j'étais condamné à vie. Existe t'il actuellement une loi qui pourrait me faire diminuer cette prestation voire même la supprimer. Mon ex-épouse vit depuis pas mal d'années avec un autre homme et la juge était au courant. Existe t'il une réelle justice en France !!!